

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2025**

Le trente janvier deux mil vingt-cinq à 19H30, le Conseil Municipal de LA BENISSON-DIEU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain GODINOT, Maire.

Date de la convocation : 23/01/2025

Nombre de conseillers en exercice : 10
Présents : 08
Votants : 10

Présents : MM. GODINOT Alain, CHATRE Murièle, GROUILLER Jean Paul, TACHER Carine, PERICHON Pascale, CHAZET David, DE FREITAS Magali, DESROCHE Cyrille

Absents excusés : BAS Christian (qui a donné pouvoir à DESROCHE Cyrille), KOSSMANN Grégory (qui a donné pouvoir à DE FREITAS Magali)

M. Jean-Paul GROUILLER a été élu secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et accepté.

N° D.30.01.25/1

OBJET : DEMANDES D'AIDE FINANCIERE PAR DES ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire explique que la commune a reçu 4 demandes d'aide financière : APF France Handicap, association JALMALV, BTP CFA Loire et Secours Populaire Français. Il donne le détail des demandes en précisant les raisons et les montants.

Invité à délibérer, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Refuse de verser des aides financières pour les demandes.

N° D.30.01.25/2

OBJET : ENTRETIEN ESPACES VERTS

Monsieur le Maire donne la parole à M. Grouiller Jean-Paul.

Celui-ci indique que l'association EVS ADAPEI Loire a été reçue en mairie le 21 janvier pour revoir les conditions du devis. Il rappelle que la partie de l'ancien cloître est de nouveau à la charge de la mairie pour l'entretien.

3 devis sont présentés à l'assemblée :

- Entretien sans le cloître : 8 396,24 € TTC
- Entretien avec le cloître : 9 173,84 € TTC
- Elagage 2 platanes : 525,60 € TTC

Invité à délibérer, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Accepte le devis d'entretien sans le cloître et pour l'élagage des platanes
- Donne l'autorisation à M. le Maire de signer les devis

QUESTIONS DIVERSES :

- M. le Maire informe le Conseil Municipal que plusieurs décisions modificatives ont été faites, numéro 4 et 5 pour le budget principal. Ce sont des régularisations sur l'année 2024.
- Un point est fait sur la dernière Conférence des Maires et le dernier Conseil Communautaire :
 - o Le règlement de service de l'assainissement a été approuvé.
 - o Le Pacte Territorial pour le ravalement des façades des centres bourg est renouvelé pour l'année 2025.
 - o Le service déchet crée une filière polystyrène.
 - o La convention avec la SPA a été renouvelée.
 - o Des points ont été faits sur le budget de l'agrandissement du centre administratif de Charlieu et pour la piscine.
 - o Le contrat local de santé comportera 4 grands axes : offre de santé / habitude de vie / santé de l'environnement / santé mentale. Après avoir identifié ces points, des actions seront mises en place avec pour objectif la signature d'un contrat d'ici fin mars.
- M. le Maire indique les chiffres officiels du recensement. Population totale : 436 dont 11 personnes comptées à part.
- M. le Maire reporte le point sur la commission sécurité au prochain conseil municipal car le rapport n'a pas été reçu.
- Plusieurs informations diverses sont données au Conseil Municipal :
 - o Les élus en charge du Conseil Municipal des Ecoliers Bayerots ont reçu le bureau du Chemin des Ecoliers concernant le vide-greniers du 27 avril. Ceux-ci ne souhaitant pas s'investir dans cette opération, d'autres possibilités vont être étudiées pour permettre que le projet des jeunes élus aboutissent. Les membres du Conseil Municipal présents soutiennent vivement ce projet.
 - o Les documents de la vente ayant été reçus début janvier, le paiement ne peut être réalisé sur l'exercice 2024 et doit être payé en 2025. Pour pouvoir régulariser les investissements en début d'année, les collectivités doivent enregistrer auprès de la trésorerie leurs restes à réaliser (c'est-à-dire, les dépenses qui n'ont pas été faites en 2024 mais qui vont être faites sur 2025). Une fois cette opération enregistrée, le paiement de la maison sera réalisé.
 - o Mme De Freitas a eu une réunion concernant le transport solidaire. Le bilan 2024 des communes ayant mis en place ce service est très positif : plus de 400 adhérents et un bilan financier positif. L'assemblée générale aura lieu le 12 mars où les chauffeurs bénévoles sont conviés.
 - o M. le Maire et M. Grouiller se sont rendus à Michelin pour une cérémonie durant laquelle le chèque de 8000€ leur a été remis pour la restauration du tableau « Moïse sauvé des eaux ».
 - o Un habitant de Noailly a proposé à la commune de donner des filets de tennis en bon état contre le droit d'utiliser les terrains. Les élus acceptent et remercient cette personne
 - o Les devis sont en cours pour l'agrandissement du colombarium
- Un point est fait sur les prochaines dates :
 - o Fermeture de la mairie du 24/02/25 au 28/02/25
 - o 12 mars 2025 à 14h : journée intergénérationnelle à la salle d'animation
- La prochaine réunion est fixée au lundi 10 mars 2025 à 19h30

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h00.

Le Secrétaire de Séance,
M. GROUILLER Jean-Paul



LA BENISSON-DIEU, le 30 janvier 2025
Le Maire, Alain GODINOT

